Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 063-216303255-20261026-20102026_001-DE

Commune de SAINT-BONNET LES ALLIER
MAIRIE DE SAINT BONNET LES ALLIER
République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 OCTOBRE 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	8

Délibération n°26102026-001

Date de la convocation

Le 19/10/2026

Objet de la délibération

RENOUVELLEMENT ADHESION AU POLE SANTE AU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION DU PUY DE DOME

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-BONNET-LES-ALLIER

Emeric DECOMBE
Signature et cachet

Secrétaire de séance

L'An deux mille vingt-six, le 26 octobre à 18h30 en Mairie de Saint Bonnet les Allier
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DECOMBE Emeric, Maire de SAINT-BONNET LES ALLIER.

Présents **:** M. AMBLARD Patrick, M. DECOMBE Emeric, Mme GALLOIS-THOMAS Audrey, M. MOREAU Teddy, VERNY Elisabeth, Mme BONHOMME Sabrina, Mme BENALI Marie-Hélène, M. DERYCKE Cyril

Absents (excusés) : M. FERREIRA Manuel, Mme TARRIT Maryse, M. CIZERON MARC

Secrétaire de séance **:** Mme GALLOIS-THOMAS Audrey

Vu le Code général de la Fonction Publique notamment ses articles L136-1, L451-24, L452-25 à 31, L542-25 à 47, L613-2 et L811-1 à 812-2,

Vu le Code du travail, notamment les règles applicables en matière de santé et de sécurité définies aux livres Ier à V de la quatrième partie du code du travail ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,

Vu le Code général de la Fonction Publique notamment ses articles R.253-1 à R.253-98 ;

Vu les délibérations du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en dates des 17 novembre 1997, 26 mars 2003 et 27 novembre 2009 ayant créé les services de médecine professionnelle et préventive, de prévention et d'intermédiation sociale et de maintien dans l'emploi,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2023-34 en date du 26 septembre 2023 portant mise en œuvre des missions relatives à la santé, sécurité et qualité de vie au

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 063-216303255-20261026-20102026_001-DE

SEANCE DU LUNDI 26 OCTOBRE 2026

travail au profit des collectivités locales du département et des autres employeurs publics,

Considérant que les missions relatives à la santé, sécurité et qualité de vie au travail exercées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale peuvent être réalisées, dans le cadre d'une convention, au bénéfice des collectivités et d'établissements de la Fonction Publique Territoriale.

Considérant la nécessité d'accompagner les collectivités territoriales et établissements publics dans la gestion administrative des situations d'inaptitude physique de leurs agents, compte tenu notamment de la complexité statutaire de ces problématiques,
Considérant que l'adhésion actuelle de la commune prendra fin au 31 décembre 2026

Le maire propose

Le renouvellement de l'adhésion de la commune au pôle santé au travail du CDG 63.
Le coût annuel est de 125€ / agent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE

Article 1
Adhère aux missions à compter du 1er janvier 2027

Article 2
autorise l'autorité territoriale à signer la convention proposée par le Centre de gestion du Puy-de-Dôme

Article 3
Inscrit les crédits correspondants u budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion u Pôle Santé au travail

ADOPTE

A l'unanimité des membres présent, le renouvellement de l'adhésion au pôle santé au travail du CDG 63

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme